



Rupture contrat par la drh

Par **SPACE41**, le **22/01/2011** à **19:59**

Bonjour,

Ma DRH souhaite "se débarrasser" de moi, alors que je n'ai jamais commis aucune faute professionnelle ni comportementale envers quiconque.

Ont-ils le droit ?

Que dois-je faire ?

Le médecin du Travail est de parti pris, il veut me faire passer pour une folle, car j'ai fait une tentative de suicide, puisque l'on m'annonce comme ça, oralement, qu'on souhaiterait un départ "négocié".

Que faire ? J'ai dû passer l'année écoulée à la Médecine du Travail 8 fois, en raison de harcèlement moral (dissimulé), par le directeur et d'autres employés,

Si le Médecin du travail décrète une inaptitude, quel recours ?

Je suis atteinte de Sclérose en plaque, mais non évolutive, et parfaitement apte à faire mon travail, mes médecins peuvent l'attester.

Que faire, je suis en plein Bilan de Compétence pour envisager une reconversion.

Quelles options ai-je ?

Les employeurs ont-ils le droit oralement de dire, "on ne veut plus de vous", n'a-t-il pas des procédures ? Peuvent-ils licencier sans raison ?

Bien que le Médecin du travail soit "avec" eux, et depuis longtemps ! Puis-je contester une décision du médecin du travail ? Il a envoyé un courrier à ma neurologue pour lui dire de me mettre en centre psy, je suis un peu déroutée par tout ça.

Je reprends mon travail mercredi prochain.

Merci pour vos réponses.
Salutations.
IB.

Par **P.M.**, le **22/01/2011** à **20:51**

Bonjour,
Vous pouvez toujours contester une décision du Médecin du Travail auprès de l'Inspecteur du Travail...
Pour vous licencier, il faut que l'employeur ait une cause réelle et sérieuse et s'il y procède vous pouvez le contester s'il est abusif devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **SPACE41**, le **22/01/2011** à **21:10**

Merci,
Il n'y a apparemment pas de "cause", si ce n'est une incompatibilité avec le Directeur, mais ça dure depuis longtemps.

Merci, je vais attendre ma reprise Mercredi.
IB.